



LA SPORTIVE DE VIGNEUX

AVIS DE COURSE VOILE LEGERE 2017-2020

Nom de la compétition : **Régate de ligue 420/équipe/ind**

Grade : 5A

Dates complètes : **27 MAI 2018**

Lieu : **US Ris-Orangis, quai de la Borde, RIS-Orangis**

Autorité Organisatrice : **LA SPORTIVE DE VIGNEUX**

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- Les règlements fédéraux.
- Le présent avis de course.
- Les instructions de course

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20.9.2 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux des classes **420/équipe/ind**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER : sans objet

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : 27 Mai 2018 à partir de 9H

5.2 Jauge et contrôles : SANS OBJET

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
27/05/18	10 h30	420/équipe/ind

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées à la confirmation des inscriptions le 27Mai 2018.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construit

7.2 L'emplacement de la zone de course sera affiché au club-house.

8. CLASSEMENT

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX : sans objet

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du comité de course :POULOUIN PAULE MARIE

Président du jury :

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter

lasportivedevigneux@gmail.com